

Le voyage en Congolie... commenté par Congoforum.

Le but poursuivi en publiant essentiellement des photos de l'État Indépendant du Congo, au seuil du vingtième siècle, était de mettre le lecteur intéressé par cette époque en contact avec des éléments de la photothèque que je constitue depuis quelques années sur cette région d'Afrique centrale, photos témoins d'une époque et d'accès assez difficile.

Guy De Boeck, de Congoforum, qui s'intéresse parfois à ce que j'écris, a jugé utile de faire des commentaires sur ce petit ouvrage, m'obligeant en quelque sorte à participer au débat.

J'ai, en effet, emprunté le mot Congolie à Edmond Picard dans une publication précédente¹, avec une certaine appréhension cependant, car joindre les mots « Congo » et « Lie » pouvait être très péjoratif chez ce littéraire et poète confronté à la terrible route des caravanes; mais la concision, la beauté et la musicalité du nouveau mot ont eu raison de mon appréhension.

Je vois mal, comme il l'affirme, où je chercherais à souligner la continuité entre l'État Indépendant du Congo et le Congo belge, nous serions alors dans de l'histoire inversée. En réalité, je pense que le territoire du Congo n'a jamais été colonisé ; il a été créé état libre en 1885 et en 1908, l'état libre du Congo et l'état belge ont signé tous les deux, une convention de gestion du territoire (tutelle administrative, budgets séparés). En 1960, l'état belge en rendant l'administration du Congo aux Congolais ne leur donne pas la liberté (l'indépendance), mais il la leur rend. Voilà tout simplement ce que je crois.

Guy De Boeck puise ses arguments dans les deux rapports publiés au début du XXème siècle sur la gestion de l'EIC dont j'affirme qu'ils débutent chacun par deux lignes d'éloges. C'est évidemment une manière de parler en soulignant la part des éloges par rapport à la totalité des textes. Il rappelle que le rapport Casement de 1903, débute par l'évocation d'un discours de Lord Cramer, le résident du Caire, à la Chambre des Communes dans lequel celui-ci mentionne son voyage, sur le Nil, au Sud Soudan. En réalité Lord Cramer n'a jamais quitté le bateau pour visiter l'enclave de Lado et ce qu'il en raconte ce ne sont que des ouï-dire qu'il reconnaît d'ailleurs (... j'en ai entendu assez... ; ...on m'a dit que..). On pourrait lui opposer les propos du Sirdar Kitchener présent dans l'enclave avec les officiers de son état-major à qui il vante et recommande l'excellente gestion qu'il constate, du fait de l'EIC.

Casement a été engagé par l'AIC en 1884 comme aide-comptable, puis à la fin de son contrat, a travaillé pour la Sandford puis pour la SAB après l'absorption de la Sandford par celle-ci. Il est très bien apprécié pour son travail quand il quitte le Congo pour l'administration consulaire au Nigéria en 1892. Bien qu'il n'ait jamais satisfait aux examens requis pour être consul, c'est à ce titre qu'il va dans les colonies portugaises puis au Bas Congo (Boma) comme consul de Grande Bretagne. Mandaté par son pays pour faire un rapport sur la situation dans l'EIC, il ne visite en bateau que les missions protestantes de deux districts du Haut Congo sur les dix districts existants mais tire néanmoins des conclusions pour l'entière du pays en minimisant les effets de deux endémies apparues entre ses deux séjours.

Le Foreign Office enverra son rapport aux pays présents à Berlin en 1885 après y avoir enlevé les noms de personnes, de lieu et les dates, empêchant ainsi tous contrôles des affirmations qu'on y trouve. Le Foreign Office craignait manifestement que le rapport Casement fasse l'objet d'un procès perdu comme celui récent du livre de Burrows et de Canisius, pour cause d'affirmations calomnieuses évidentes et démontrées. Crainte justifiée car le seul contrôle effectué, par la justice de l'EIC, sur place dans le cas de l'amputation du jeune Epondo, avait prouvé que le

consul avait été trompé par les accusations calomnieuses de 40 villageois, et l'homme accusé, une sentinelle congolaise de la Lulonga, n'avait pas été poursuivi.

Guy De Boeck enchaîne avec la vingtaine de lignes d'éloges du Rapport de la Commission d'enquête qui ne font qu'évoquer ce que les photos du Voyage en Congolie montrent. Cette Commission quitte Léopoldville avec deux bateaux, le premier servant d'habitat aux membres de la commission, le second servant de prétoire où elle recevra les témoignages. La Commission visitera les postes visités par Casement, y interrogera les mêmes témoins mais elle ajoutera au voyage des postes situés sur le fleuve dans trois autres districts jusqu'à Stanleyville sans faire d'incursions dans l'interland via la Mongala, l'Itimbiri et l'Aruwimi. Cinq districts ne seront pas visités. Les témoignages accusateurs reçus ne font pas l'objet d'un contrôle de véracité. Le rapport de la Commission est un réquisitoire axé manifestement sur le mode de gestion choisi par l'EIC en éludant cependant les contraintes de temps, de distances et de personnel auxquelles il doit faire face. Les conclusions prendront la forme de recommandations et de conseils plus que de condamnations ; du moins elles seront ressenties et traitées rapidement de cette façon par l'EIC.

Plus loin, Guy De Boeck va faire appel à Félicien Cattier qui reproche à l'EIC de ne pas avoir appris à l'indigène d'améliorer ses procédés de culture en l'empêchant de tirer parti du sol dans une autre mesure que celle utilisée avant 1885. Voilà Cattier qui joue à l'agronome ! Heureusement que les expatriés (qui n'ont aucune connaissance en cultures tropicales) n'ont rien changé à ce que les populations locales avaient trouvé de mieux depuis des siècles. Il faudra d'ailleurs plus de trente années d'expériences et d'études (INEAC) pour proposer aux Congolais l'abandon de l'agriculture itinérante et son remplacement dans certaines régions par de l'agriculture intensive dans les paysannats. Même dans ses écrits les plus célèbres Cattier ne dit pas que des choses sensées : l'État du Congo (on oublie le mot Indépendant) n'est point un état colonisateur (càd qui fonde et exploite une colonie --exploiter : tirer profit de...) c'est à peine un état, c'est une entreprise financière (sous-entendu dont le but est le profit). Et il poursuit : la colonie (c'est un État Indépendant) n'a été administrée ni dans l'intérêt des indigènes (j'acquiesce) ni même dans l'intérêt économique de la Belgique (là c'est faux, les investissements restent dans des entreprises belges et anglaises, fournisseuses des infrastructures que l'EIC reçoit ; les capitaux restent aux sièges sociaux des entreprises), seuls les salaires sont payés sur place et ceux des expatriés, en partie seulement. En ce qui me concerne, Cattier ne sera jamais une référence car il n'aura pas d'état d'âme pour s'asseoir, plus tard, dans les Conseils d'administration des grandes entreprises coloniales (... que ton geste s'accorde avec ce que tu dis. Verhaeren).

Il n'y a pas d'écrits de Guy De Boeck sans qu'il n'y ait de recherches parallèles, c'est ce qui rend passionnante voire éducative la lecture de ses écrits. Il termine d'ailleurs celui-ci par l'évocation des travaux de Michel Foucault. La violence et sa forme dans le supplice, c'est l'autorité des faibles mais c'est également la source de l'autorité chez les primitifs. L'éducation l'a utilisée et l'utilisait encore au début du XXe siècle. Ce constat explique peut-être certaines situations, mais ne les justifie pas, du moins dans notre conscience actuelle. La difficulté de l'analyse historique réside dans l'abstraction obligatoire des conventions actuelles pour adopter les conventions de l'époque étudiée ; sinon, on fait de l'histoire biaisée. Ce qui est anachronique, historiquement, c'est lorsqu'on constate, en 1870 durant la guerre, les habitants d'un village français, martyriser et écarteler un pauvre bougre et puis, le dévorer.

Je suis d'accord avec Guy De Boeck lorsqu'il affirme que Léopold II, souverain de l'État Indépendant du Congo, a très bien fait son travail de roi : création et développement du pays et intégration de celui-ci dans l'économie mondiale.

Travaillant depuis 15 ans sur cette période de l'histoire du Congo, je le suis beaucoup plus difficilement lorsqu'il affirme que les crimes et les atrocités léopoldiens décrits dans les deux rapports ont bien eu lieu. C'est une certitude que je ne partage pas. Le vieux Budja qui m'a initié à l'Afrique m'a dit le matin du jour où je devais traiter ma première palabre : *l'important, dans une palabre, ce n'est pas de connaître la vérité, c'est d'amener la paix*. Et comme je lui demandais ; et le mensonge alors, Nicolas ? Il ne m'a pas répondu ; il a simplement souri. Même si ce principe va à l'encontre de l'équité, il m'a paru défendable et j'y ai repensé dans l'affaire Epondo : pourquoi 40 villageois font-ils le même mensonge si ce n'est pour forcer une décision. D'autre part, certains paramètres indispensables manquent dans les discussions ; quelle est la tâche journalière moyenne d'un saigneurs de liane à caoutchouc et combien de cartouches se trouvent dans la cartouchière d'un soldat de la Force publique en mission ?

André-Bernard Ergo
8.12.2017

¹L'Héritage de la Congolie. L'Harmattan 2007